



Atradius Portage Salarial

Atradius Portage Salarial répond à l'obligation légale pour les acteurs du secteur, de fournir une garantie financière conformément à l'Ordonnance n° 2015-380 du 2 avril 2015 relative au portage salarial.

Leader européen privé du cautionnement, Atradius est le partenaire des Agences de Portage Salarial, pour leur apporter les garanties financières qui couvrent les salaires et les charges sociales des portés en cas de défaillance.

Atradius garantit de nombreux acteurs du secteur du portage salarial, de toutes tailles, pour accompagner et sécuriser leur développement.

La garantie financière doit être, au titre d'une année, calculée en fonction de la masse salariale annuelle de l'entreprise et être au minimum égale :

- en 2016, à 8 % de la masse salariale de 2015, sans pouvoir être inférieure à 57 924 €.
- en 2017, à 9 % de la masse salariale de 2016, sans pouvoir être inférieure à 1,8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale pour 2017.
- à partir de 2018, à 10 % de la masse salariale de l'année précédente, sans pouvoir être inférieure à 2 fois le plafond annuel de la sécurité sociale de l'année considérée.

Que couvre la garantie Atradius Portage Salarial ?

Notre garantie financière permet de couvrir :

- Les salaires et leurs accessoires.
- Les indemnités liées au contrat de travail.
- Les cotisations obligatoires dues aux organismes de sécurité sociale et aux caisses de retraite et de prévoyance.

Comment bénéficier de la garantie Atradius Portage Salarial ?

Pour vous mettre en conformité avec la réglementation ou changer de garant, il vous suffit :

- De calculer le montant de votre garantie financière et de nous adresser par mail votre demande de garantie Portage Salarial.
- Votre dossier fera l'objet dès réception, d'un examen attentif et personnalisé par nos spécialistes, tant en ce qui concerne les éléments financiers que la qualité de gestion de votre entreprise.
- En étant garantie par Atradius, votre société n'est en aucun cas solidaire financièrement d'autres acteurs du secteur.

100 ans d'expérience au service de votre métier

Leader européen privé de la caution depuis plus de 100 ans, Atradius France émet plus de 100000 cautions par an, au bénéfice de ses 8 500 clients, pour un montant d'engagements autorisés dépassant 8 milliards d'euros.

Les Plus d'Atradius Portage Salarial :

+ **de solidité** : un acteur pérenne de référence du métier de la caution.

+ **de réactivité** : un accompagnement sur mesure, adapté aux spécificités de votre secteur.

+ **de service** : une équipe de spécialistes et de juristes dédiés pour vous conseiller.

Nous contacter

Notre équipe commerciale est à votre service :

- Par email : CommercialDeveloppementCaution@atradius.com
- Par téléphone au 01 41 05 84 08

N'attendez plus pour vous mettre en conformité avec la loi

Adressez-nous votre demande de garantie financière !

Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros

159 rue Anatole France 92596
Levallois Perret Cedex Tel : +33
(1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com
www.atradius.fr